



Charges chauffage individuel

Par **Dav38**, le **06/12/2017 à 11:33**

Bonjour,

Locataire d'un appartement dans une copropriété depuis janvier 2016, je me vois depuis peu rencontrer des problèmes par rapport au chauffage.

En effet la copropriété a mis en place des répartiteurs individuels dans chaque appartements en juillet 2017. Or nous n'en avons pas été informé et à ce jour, n'avons pas de répartiteurs dans notre appartement.

Les charges de cette année (du 01/07/2016 AU 30/06/2017) ont triplé avec une ligne indiquant « Répartition individuelle 70% ». Si nous n'avons pas de répartiteurs comment peuvent ils calculer nos charges de chauffages ? Que dois-je faire ?

De plus nous ne pouvons pas régler nos radiateurs car la plupart d'entre eux ont leurs robinet manuel bloqués à fond sans possibilité de les changer .Il faudrait pour cela arrêter la chaudière et purger complètement tout le réseau dans tout l'immeuble pour l'intervention. Nous ne pouvons pas faire descendre la température dans certaines pièces en dessous de 25°C . Que dois-je faire ?

Nous sommes aussi inquiet par rapport au fait que notre appartement ancien est une vraie passoire énergétique (simple vitrage, infiltration d'air partout) et que quand bien même nous aurions la possibilité de réguler la température nos charges, désormais individuelles, seront fortement augmentées. Que dois-je faire ?

Merci d'avance pour votre réponse sur ces 3 sujets.

Bien cordialement